

# Retraite spirituelle

## Quand la Parole prend chair en nous



« Le Père a dit une parole.  
C'est son Verbe et son Fils.  
Il la dit éternellement et  
dans un éternel silence. Et  
c'est dans le silence que  
l'âme l'entend. » (Jean de La  
Croix, *Maxime* 284)

Dieu veut que cette Parole  
soit accueillie par les  
hommes. Elle devient  
féconde en nous quand  
nous lui laissons une vraie  
place.

Cela suppose d'apprendre à vivre le silence intérieur, écoute de cette Parole,  
au cœur même de nos activités quotidiennes.

La retraite débute le **28 décembre à 9 h** mais **il est possible d'arriver en cours de retraite**. Une « porte d'entrée » est aménagée en fonction de l'arrivée de chaque retraitant pour lui permettre de vivre au mieux ce temps.

La **veillée du 31 décembre** est vécue sous le regard du Seigneur : Vigiles de la Mère de Dieu ; adoration eucharistique ; messe à 23 h 30

### Déroulement d'une journée

- **Chaque journée** est rythmée par la prière communautaire avec les bénédictines
- **Matinée et fin d'après-midi** : temps personnel nourri par un texte biblique
- **Après-midi** : enseignement et échange
- Le **repas du soir** est en silence

du samedi 28 décembre ( la retraite débute à 9h  
possibilité d'arriver quand  
on veut en cours de retraite )  
au mercredi 1<sup>er</sup> janvier 2025 (14 h)

*Le temps de Noël nous invite à méditer le projet inouï de Dieu. Sa Parole – le Verbe – s'incarne en Jésus-Christ, mais Dieu veut également que cette Parole, d'une certaine façon, s'incarne en nous.*

Abbaye bénédictine de La Rochette  
Belmont-Tramonet (73)

### Renseignements pratiques

La retraite est animée par des moniales et l'aumônier de l'Abbaye

- **Frais d'animation** : 50 €
- **Frais de logement** : 207 € pour l'intégralité de la retraite  
48 € par journée complète

Tarif adapté pour les étudiants et demandeurs d'emploi  
Règlement à l'ordre de **3AR**

Inscription sur [www.abbayedelarochette.fr](http://www.abbayedelarochette.fr)  
ou auprès de la sœur hôtelière (04 76 37 75 37)

